No 13 – juillet 2008

La Chronique de CORBY

Nous commencerons cette publication par un résumé des objets soumis au Conseil général de notre commune lors de sa séance du 30 juin 2008.

- **Comptes 2007**

Le Conseil général, sous la présidence de M. Florian Blumenstein, a accepté les comptes de l'année 2007 qui bouclent avec un excédent des charges de fr. 15'577.87, alors que le budget laissait prévoir un déficit de fr. 95'862.00.

- **Arrêté d'imposition pour l'année 2009**

Les conseillères et conseillers ont adopté l'arrêté d'imposition pour l'année 2009.
Le taux d'imposition pour l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers, l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales, l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise, est maintenu à 85 % de l'impôt cantonal de base, comme pour l'année 2008.

Les autres impôts sont reconduits sans changement par rapport à l'année 2008.

- **Rapport de la municipalité sur la gestion et les comptes 2007**

Administration générale

L'année 2007 a été marquée par le départ de Madame Eliane Junod, boursière de notre commune durant plus de 30 ans. Nous tenons encore à la remercier pour tout le travail qu'elle

a effectué. Nous saluons l'arrivée de Monsieur Jacky Duruz que nous remercions déjà pour sa disponibilité et pour l'aide apportée à la bonne gestion de notre commune.

Bâtiments

Collège
Après 20 années d'utilisation, le corridor de ce bâtiment méritait un petit rafraîchissement.

Routes

Les mensurations cadastrales définitives sont arrivées à leur terme.

Un abribus a été aménagé à l'arrêt postal du bas du village.

Forêts

En octobre 2007 ont débuté les travaux de construction du Centre de Compétence Forestier à Oppens, qui regroupe trois triages, dont le nôtre, dans un bâtiment pouvant accueillir bureaux, salle de réunion, garage, atelier et vestiaires pour les bûcherons, et hangar pour le stockage des plaquettes de bois. L'inauguration aura lieu prochainement.

Collecteurs

Plusieurs réparations de collecteurs imprévues ont dû être effectuées. Les travaux les plus importants ont eu lieu sur le collecteur le long du chemin de la Crausaz (Ronson).

Place de jeux

Une place de jeux a été aménagée au bord du terrain de football. Une part significative de cette place de détente a pu être financée grâce au généreux soutien de plusieurs entreprises et sociétés locales pour un montant de fr. 11'350.00.

Ecoles

La construction de l'ASIYE avance et avec elle les chantiers importants nécessaire à son aboutissement:

Extension du collège "En Brit"
Les travaux d'extension du collège de Brit à Yvonand, permettant d'accueillir 6 nouvelles classes, vont bon train et le planning établi pourra être maintenu.
Les élèves de Cronay actuellement en 4ème année (classe de M. Schumacher), démarreront donc leur cycle secondaire à Yvonand dès la rentrée de 2008.

Futur collège de Pomy
La scolarisation des élèves de 5ème et 6ème années de Cronay-Pomy-Cuarny, qui se rendaient jusqu'alors à Yverdon, nécessite également la construction de 2 nouvelles salles de classe.
Par sa taille et sa position géographique, Pomy est naturellement envisagé pour recevoir ces salles.

Après l'échec des négociations en vue de la reprise du terrain de l'arsenal, d'autres surfaces sont en pourparler avec le Canton, mais il faudra faire vite car l'ouverture à Pomy est prévue en 2010.

Salle de gym

Grâce à l'acquisition de matériel de gymnastique, barres parallèles, mouton, recks, cordes à grimper, filets de jeu etc., nous avons pu récupérer la totalité des heures de gymnastique des classes de Cronay, qui se rendaient auparavant à Pomy.
Nous avons également reçu les félicitations du service de l'éducation physique, matérialisées par la mise à disposition de nouveau matériel scolaire (ballons, raquettes, etc.).

Conseil d'établissement
Le règlement du conseil d'établissement, qui remplacera la commission scolaire, a été présenté au conseil de l'ASIYE, qui devra l'accepter en 2008.
Le conseil sera constitué de 4 groupes de 4 personnes représentant :

- les autorités politiques (membres du Conseil intercommunal);
- le corps enseignant (dont le directeur);
- les parents;
- le milieu social (entreprises, clubs sportifs, etc.).

Divers
Le DFJC (Département de la formation, de la jeunesse et de la culture) met en oeuvre 2 modifications de la loi scolaire :

- L'école enfantine obligatoire dès 4 ans;

Sans impact majeur puisque 95% des enfant y vont déjà, voire 98% dès la 2ème année.

- Primarisation des 5ème et 6ème années;

Cette mesure a par contre plus d'impact car elle implique un enseignant pour toutes les branches, mais aussi la possibilité d'ouvrir des classes mixtes 5ème et 6ème années. Ceci donne plus de flexibilité aux écoles dans l'organisation de leurs classes et horaires.

Social

LAJE/FAJE (Loi sur l'accueil de jour de la petite enfance)
La loi sur l'accueil de jour des enfants se met en place.
Pour mémoire, la LAJE incite à la création de réseaux offrant des prestations d'accueil des enfants, sous forme préscolaire (mamans de jour, crèches et garderie) ou parascolaire (accueil le matin/midi/soir).
Un réseau doit offrir 2 prestations sur 3 pour être reconnu au sens de la LAJE.
Dans notre région, quelques réseaux seront créés à Grandson, Yverdon, Yvonand, ou Ste-Croix.

Informatique

Site Internet
Lancé en juin dernier, le nouveau site de la commune connaît une croissance du nombre de visiteurs.
Quelque 50'000 pages ont été en effet visualisées à ce jour.

Si quelques améliorations ont déjà été fournies (moteur de recherche, plan dynamique, etc.), le site manque encore un peu de contenu et de dynamisme.
Ce sont des objectifs pour 2008.

Défense contre l'incendie

Un sentier, nécessaire pour l'accès à l'ouverture de la vanne de la réserve incendie du Signal, a été réalisé par les forestiers du triage.

- **Décompte final et financement des travaux de réfection de la grande salle**

Le conseil général a accepté le financement des travaux de réfection de la grande salle, coût s'élevant à fr. 893'237.84 alors que le devis était de fr. 865'000.00, ce qui représente un dépassement de fr. 28'237.84.

- **Demande de crédit pour l'achat d'une centrifugeuse mobile**

Le conseil général a voté un crédit de fr. 39'776.00 comprenant l'achat groupé d'une centrifugeuse permettant la déshydratation des boues d'épuration et les travaux nécessaires à la bonne marche de ce mécanisme.

Votations et élections

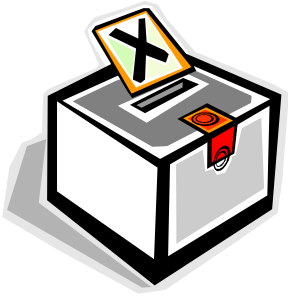

Malgré que le vote par correspondance soit maintenant bien établi, encore trop de votes ne peuvent pas être pris en compte, trop souvent par inattention des électeurs. Les erreurs revenant fréquemment sont :

- Carte de vote mal ou incomplètement remplie (la signature manque ou la date de naissance est incomplète ou fausse, date du jour au lieu de date de naissance par exemple);
- Carte de votre échangée entre le couple. Le mari complète la carte de son épouse et l'épouse la carte de son mari (données incorrectes);
- Vote remis trop tard (le délai pour le dépôt est le dimanche à 11 heures, soit dans la boîte du greffe municipal, soit au bureau de vote entre 10 et 11 heures).

Conseil général - Législatif

1er juillet 2008 au 30 juin 2009

Présidente du Conseil général - 1er juillet 2008 - 30 juin 2009
BOVET Ariane

Vice-Président du Conseil général - 1er juillet 2008 - 30 juin 2009
VIQUERAT Sébastien

Secrétaire du Conseil général - législature 2006-2011
PLANTIER Alain

Huissier - législature 2006-2011
VIQUERAT Raymond

Scrutateurs - 1er juillet 2008 - 30 juin 2009
BLUMENSTEIN Nathalie - PLANTIER Djamilah

Scrutateurs suppléants - 1er juillet 2008 - 30 juin 2009
BRODARD Catherine - MOTTAZ Pierre

Commission de gestion - 1er juillet 2008 - 30 juin 2009
MOCCAND Daniel - DURUZ Jean-Albert - BRODARD Catherine - FLACTION Martine - GURBER Thomas
Suppléante : GLAUSER Claire-Lise

Délégués à l'Association d'amenée d'eau "La Menthue"- législature 2006-2011
CHAILLET Jacques - VIQUERAT Raymond - CHAMBAZ Dominique

Déléguée à l'Association scolaire intercommunale d'Yvonand et environs (ASIYE) - législature 2006-2011
BRODARD Catherine;
Suppléante : BLUMENSTEIN Nathalie

Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes - législature 2006-2011
MAGNENAT Alfred - CHAUVY Pierre - PLANTIER Djamilah
Suppléante : BLUMENSTEIN Nathalie

Inauguration de la grande salle

Le 19 janvier dernier, nous avons inauguré notre nouvelle grande salle, entièrement rénovée et agrandie d'une annexe destinée au rangement du matériel et d'un office, nouveaux locaux très appréciés des usagers.

Au rez, la cuisine, pourvue de matériel professionnel, reçoit un accueil favorable des utilisateurs.

Le rafraîchissement des accès et la remise à neuf des sanitaires contribuent également au confort des usagers.

Notre grande salle avec l'agrandissement

La façade Est et ses nouvelles fenêtres

Dehors, déjà de bonnes odeurs

tandis qu'à la cuisine, on s'affaire…

L'allocution de notre Syndic…

et la prestation de l'animateur-humoriste

Tout est prêt pour servir le repas…

aux nombreux convives.

La municipalité tient encore une fois ici à remercier tous les membres des sociétés locales pour leur aide et leur participation à cette journée, notamment pour le repas servi aux quelque 180 participants.

Contrôle des citernes

Informations importantes à tous les détenteurs de réservoirs de stockage de liquides polluants (citernes)

Suite à des mesures d'économie décidées dans le cadre du programme d'allègement budgétaire de la Confédération en 2003, celle-ci a réduit au minimum son engagement en matière de réservoirs. De la sorte, l'ordonnance sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer (OPEL) a été supprimée et la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) a été modifiée.

Il en résulte que seules les installations pouvant présenter un risque pour les eaux seront **soumises** à des mesures de protection, c'est-à-dire celles situées dans **les secteurs "A" et les zones de protection des captages, zones "S". Le reste du territoire,** soit tout ce qui n'est pas dans ces deux zones, et tout ce qui n'est pas soumis à une autorisation spéciale, est sous l'entière responsabilité des détenteurs et des exploitants.

Une autre incidence majeure de cette modification vise l'avenir des réservoirs enterrés à simple paroi et des réservoirs à double paroi qui ne sont pas équipés d'un détecteur de fuite.

Concrètement :

1. Les réservoirs enterrés à simple paroi devront être mis hors service ou assainis par la pose d'un double manteau intérieur avec détecteur de fuite, **au plus tard le 31 décembre 2014**.
2. Les réservoirs enterrés à double paroi sans détecteur de fuite devront être équipés d'un système de surveillance, également **au plus tard le 31 décembre 2014**.
3. Outre la pose d'un double manteau pour les réservoirs à simple paroi, dans les secteurs particulièrement menacés, la chambre d'accès au trou d'homme devra être garantie étanche.
4. Le dispositif de détection des fuites sera assujetti à un contrôle périodique obligatoire tous les 2 ans par une entreprise spécialisée.

En d'autres termes, **au 1er janvier 2015**, seuls les réservoirs enterrés à double paroi équipés d'un détecteur de fuite seront admis.

L'exigence du devoir d'entretien général doit être permanent pour toutes les installations, quel que soit le secteur de protection des eaux.

En cas d'accident, pour les installations non soumises à un contrôle obligatoire, le propriétaire devra répondre et prouver qu'il a fait l'entretien nécessaire pour éliminer les risques susceptibles de provoquer une pollution.

Aussi, la municipalité invite les propriétaires de citernes à poursuivre la révision de celles-ci tous les 10 ans, en priant l'entreprise mandatée de faire parvenir une copie du rapport de contrôle aux autorités communales.

Chiens potentiellement dangereux

Le Conseil d'État a fixé au 1er janvier 2008 l'entrée en vigueur de la loi sur la police des chiens et a adopté une première liste de trois races de chiens potentiellement dangereux qui sont les suivantes :

- **American Staffordshire Terrier (Amstaff);**
- **American Pit Bull Terrier (ou Pit Bull Terrier);**
- **Rottweiler.**

A ces races s'ajoutent les croisements

La détention d'un chien potentiellement dangereux est soumise à autorisation du Département en charge des affaires vétérinaires sur la base de 10 critères précis fixés par le Conseil d'État

Nous informons les personnes concernées que, conformément à l'article 36 de la loi précitée (LpolC), **un délai au 30 juin 2008** est fixé pour annoncer au Service de la consommation et des affaires vétérinaires les chiens dits "potentiellement dangereux".
Passé ce délai, les dits détenteurs seront susceptibles d'être dénoncés.

La Suisse en ligne

Le Portail suisse *www.ch.ch* est la plate-forme Internet de la Confédération, des cantons et des communes. Il permet aux citoyens de consulter facilement de nombreuses informations classées par thème et accessibles 24 heures sur 24 dans cinq langues.

Les autres avantages de ce site sont :

- Portail de l'emploi public (*www.ch.ch/emplois*) qui regroupe les postes vacants et les places d'apprentissage aux trois échelons nationaux (confédération, canton et commune);
- Annuaire national des autorités permettant de trouver l'adresse - plan de situation inclus - de n'importe quelle autorité en Suisse;
- La rubrique "Elections et votations" permet de s'informer en permanence des élections et votations fédérales comme cantonales. Les résultats peuvent être consultés le jour même des scrutins;
- La rubrique "Connaître la Suisse" donne aux cantons l'opportunité de se présenter; elle fournit des informations sur l'histoire, la géographie et la culture de notre pays, et comporte une galerie d'images en trois dimensions (*www.ch.ch/3D*).

Fête nationale du 1er août

Pour la commémoration de la Fête nationale, un feu et une cérémonie seront organisés, avec la possibilité, durant la soirée, de consommer des grillades et des boissons, à prix modérés.

Des précisions vous parviendront tout prochainement.

Tirs militaires

Nous rappelons aux personnes concernées que le samedi 16 août 2008 est le dernier jour du programme de tir réservé pour effectuer les tirs militaires, de 13 à 16 heures.

Canicule

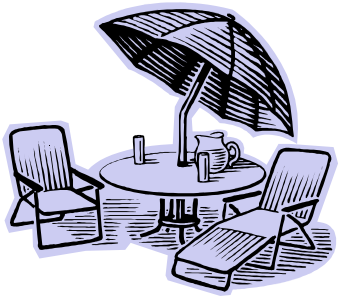

Les nourrissons, les enfants en bas âge et les personnes âgées sont particulièrement menacés lors des grandes chaleurs.

Quelques conseils à suivre pour se protéger

Personnes âgées	**Enfants**
Préserver la fraîcheur dans les locaux; Le jour, fermer fenêtres, volets stores ou rideaux; La nuit, bien ventiler.	Préserver la fraîcheur dans les locaux; Le jour, fermer fenêtres, volets stores ou rideaux; La nuit, bien ventiler.
Rafraîchir doucement l'organisme, douches tièdes, linges humides.	Rafraîchir doucement l'organisme, douches tièdes, linges humides sur le front et la nuque, compresses froides sur les bras et les mollets, bains de pieds et de mains froids.
Rester chez-soi, réduire l'activité physique.	Réserver les matinées pour les activités physiques et sportives. Laisser les enfants jouer dans les forêts et les parcs très ombragés. Les températures y sont plus supportables et le taux d'ozone plus bas. Protéger les enfants de la chaleur et du soleil à la piscine et à la plage (rester à l'ombre de 11 à 16 heures (vêtements, chapeau et crème solaire).
Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif (au moins 1 litre et demi par jour).	Les faire boire beaucoup (un verre toutes les heures). Préférer les boissons pauvre en calories et non sucrées.
Manger léger. Repas froids et riches en eau (fruits, salades, légumes, produit laitier).	Leur servir des repas rafraîchissants, froids et légers (melon, concombre ou autres fruits et légumes).
Porter des vêtements clairs, amples et légers.	Ne jamais laisser un enfant dans une voiture ou sans surveillance dans des locaux fermés.
	Ne jamais les exposer directement au soleil.
	Enfants malades. La diarrhée entraîne une déshydratation rapide. Le premier signe de déshydratation est la soif ! Surveiller les signes d'épuisement, de fatigue, la sécheresse de la peau et des lèvres. Mieux vaut prévenir que guérir : n'hésitez pas à consulter un médecin !

Repas du Nouvel An

Après avoir repris le flambeau durant quelques années, le Comité d'organisation du repas villageois du Nouvel An ne souhaite pas poursuivre la préparation et la mise sur pied de cette fête.
Nous remercions vivement toutes les personnes nous ayant soutenu par leur participation afin de préserver cette tradition.

Ce moment familial et convivial était très apprécié de nos habitants et il serait dommage que cette soirée marquant la nouvelle année ne soit plus organisée.

Si quelques personnes souhaitent reprendre cette organisation, notre petit groupe, qui était composé de Mesdames Catherine Brodard, Fabienne Flaction et Djamilah Plantier et de Messieurs Dominique Chambaz et Pierre Viquerat, se tient volontiers à disposition pour communiquer et remettre toutes les informations utiles.

Calendrier des manifestations

Novembre 2008

Dimanche 16 novembre	Vente paroissiale à Belmont
Dimanche 30 novembre	Loto des sociétés locales

Décembre 2008

6 décembre 2008	Téléthon

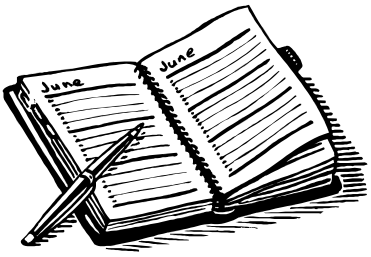
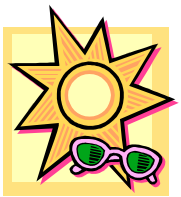
Bel été à toutes et à tous